

(N° 80.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1895-1896.

### Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1896.

(Voir les n<sup>os</sup> 226, XV, et 257, session de 1895-1896, de la Chambre  
des Représentants.)

## LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

### TITRE I<sup>er</sup>.

#### Dépenses extraordinaires.

##### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1896 énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de cinquante-cinq millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent vingt-cinq francs cinquante-cinq centimes (fr. 55,552,225-55).

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	fr.	9,983,300	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	.	36,712,290	»
— de la Guerre	.	6,701,635	55
— des Finances	.	2,155,000	»
Total.	fr.	55,552,225	55

##### ART. 2.

Il est ouvert :

1° Au Ministère des Finances, un crédit de deux millions de francs (fr. 2,000,000) pour l'exécution de la convention du 3 juillet 1890, approuvée par la loi du 4 août suivant (prêt à l'Etat Indépendant du Congo);

2° Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, un crédit de cent cinquante mille francs (150,000 fr.), destiné à faire des avances pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.

## TITRE II.

### Recettes extraordinaires.

#### ART. 3.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1896 sont évaluées à cinq millions sept cent trente-huit mille huit cent quarante-six francs (5,738,846 fr.); elles se composent :

1° Des quotes-parts des Etats maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . . fr.	28,000 »
2° Du montant des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer . . . . .	1,200,000 »
3° Du produit des aliénations extraordinaires d'immeubles. . . . .	125,000 »
4° Du prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut à Anvers . . . . .	5,000 »
5° Du prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes . . . . .	200,000 »
6° Du remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux. . . . .	150,000 »
7° Des fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,030,846 »
Total. . . . . fr.	<u>5,738,846 »</u>

## TITRE III.

### Emprunt.

#### ART. 4.

L'excédent des dépenses autorisées par les articles 1<sup>er</sup> et 2, sur les recettes prévues à l'article 3, sera couvert soit au moyen des excédents du Budget ordinaire, soit au moyen d'un emprunt.

Le Ministre des Finances est autorisé à créer, à concurrence du montant de l'emprunt à contracter éventuellement, des bons du Trésor portant intérêt et payables à une échéance qui ne pourra dépasser cinq ans.

( 3 )

TITRE IV.

**Dispositions diverses.**

ART. 5.

Le Gouvernement est autorisé à rattacher, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1896, par application de l'article 5 de la loi du 30 juin 1894 et de l'article 13 de la loi du 11 septembre 1895, aux crédits alloués par les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la présente loi et à réunir les crédits concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1896, sur les crédits ouverts par les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante ; l'article 32 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports.

ART. 6.

Est approuvée la convention conclue le 25 avril 1896 entre les Ministres des Finances et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, d'une part, et M. le colonel North, d'autre part.

Bruxelles, le 18 juin 1896.

*Les Secrétaires,*  
L. DE SADELEER.  
Comte DE ROUILLÉ.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
A. BEERNAERT.

## Budget des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1896

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOT. pai SERVI
<b>1<sup>o</sup> Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</b>			
<b>A. ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.</b>			
1	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. . . . .	1,500,000 »	
2	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles. { A. Travaux . . . . . B. Indemnité pour conservation d'arbres . . . . .	528,300 » 45,000 »	
<b>B. TRAVAUX HYDRAULIQUES.</b>			
3	Meuse. — Expropriations et travaux . . . . .	550,000 »	
4	Ourthe. — Expropriations et travaux . . . . .	110,000 »	
5	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	550,000 »	
6	Haine. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	
7	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . . . . .	600,000 »	9,983,;
8	Nèthes. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	
9	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	150,000 »	
10	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues . . . . .	200,000 »	
11	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires. . . . .	2,000,000 »	
12	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux . . . . .	300,000 »	
13	Transformation du canal de Willebroeck (2 <sup>e</sup> annuité) . . . . .	350,000 »	
14	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux . . . . .	1,000,000 »	
15	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle . . . . .	1,000,000 »	
16	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. . . . .	1,000,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
<b>2° Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>			
17	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	21,215,000 »	} 36,712,290 »
18	Chemins de fer. — Acquisition de terrains destinés à l'aménagement d'une nouvelle gare, à Bruxelles, pour le service des marchandises . . . . .	2,300,000 »	
19	Chemins de fer. — Traction et matériel . . . . .	9,423,190 »	
20	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	852,500 »	
21	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc. . . . .	2,611,600 »	
22	Marine . . . . .	310,000 »	
<b>3° Ministère de la Guerre.</b>			
23	Artillerie de place. . . . .	3,500,000 »	} 6,701,635 55
24	École militaire. — Amélioration du casernement. — Acquisition de terrains dans les places de Bruges, Tournai, Gand, Liège et Bruxelles, pour l'agrandissement du casernement actuel (seconds manèges, etc.) . . . . .	1,500,000 »	
25	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions . . . . .	450,000 »	
26	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers pour les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles (report).	1,251,635 55	
<b>4° Ministère des Finances.</b>			
27	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes . . . . .	100,000 »	} 2,155,000 »
28	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke. . . . .	355,000 »	
29	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende . . . . .	600,000 »	
30	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haren . . . . .	1,100,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. . . fr.			55,552,225 55